

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/10/2024**

Le vendredi 04 octobre 2024 à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Brigitte PISTRE, Gérard TRÉCUL, Fabrice CUVIER, Joël DESTOUCHES, Marion LE BARS, Fabien MASSON, Betty MORICE.

Etaient absents : Isabelle LAVIE présente en visioconférence et donnant pouvoir à Brigitte PISTRE), Dominique BEQUIGNON, (donnant pouvoir à Gérard TRÉCUL), Mireille LEROY (donnant pouvoir à Joël DESTOUCHES) Agnès de PÉTIGNY (donnant pouvoir à Betty MORICE), Murièle GIROUX et Romain TAILLANDIER.

Fabien MASSON est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/09/2024

Date de publication : 07/10/2024

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 11/07/2024, à l'unanimité,

2. La Passerelle-aménagement du jardin

Mme le Maire présente au Conseil municipal l'estimation réalisée par Eure-et-Loir ingénierie pour l'aménagement du jardin de la Passerelle qui s'élève à 83 261.00€ HT soit 99 913.20€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette estimation,
- Autorise le Maire à lancer le marché en procédure adaptée restreinte.

L'achat des plants et arbustes sera réalisé en direct par la mairie.

Comme ce dossier fait partie de la labellisation Village d'avenir, une réunion des différents partenaires financiers est prévue le 04/12/2024 pour affiner le plan de financement.

3. CCAS : Bons d'achat de Noël 2024/2025

Lors du Conseil d'administration du 04/10/2024, les membres du CCAS ont décidé de renouveler la distribution aux aînés de 70 ans et plus habitant Frazé, de 2 bons d'achat de 15€ pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité la décision du CCAS, d'offrir deux bons d'achat pour Noël d'une valeur de 15€.

Ces bons seront valables jusqu'au 31/07/2025 inclus à faire valoir soit à la Charcuterie du Champ de Mars de Frazé, soit au restaurant ou à l'épicerie de Frazé.

Cette dépense sera imputée en alimentation.

4. Ressources Humaines : Mise en place d'une assurance prévoyance

Le Conseil municipal propose de retenir la simulation du groupement de commande du Centre de gestion pour l'assurance de prévoyance pour les agents souhaitant y souscrire, avec une participation de 50% de la cotisation mensuelle dans la limite maximale de 35€/ agent. Cette adhésion est soumise à une participation unique d'adhésion de 65€ et de frais de gestion annuels de 40€.

La proposition de délibération sera transmise au CST du Centre de gestion pour avis.

5. Demande de subvention

Gérard Trécul présente une demande de subvention émanant de l'association des Aires du Perche pour organisation de manifestation.

Après la sortie de Brigitte Pistre, présidente de ladite association, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 3000€.

6. Communauté de communes Terres de Perche : Révision de la CLET :

Vu le rapport de la CLECT de la CdC Terres de Perche en date du 17/09/2024,
Vu la délibération n° 90-24 de la CdC Terres de Perche en date du 24/09/2024,

➤ **Gémapi,**

Considérant l'institution de la taxe GEMAPI par la Communauté de communes Terres de Perche en 2024 qui lui permet de financer les dépenses relatives à cette compétence, et de restituer aux communes les charges transférées au titre de celle-ci,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant modifié du transfert de la charge GEMAPI pour la commune de Frazé à hauteur de 0 €.
- D'approuver le montant modifié d'attribution de compensation qui en résulte conformément à la délibération n°90-24 de la CdC.

➤ **SDIS**

Considérant la forte augmentation de la charge de participation au SDIS subie par la Communauté de communes depuis le transfert de cette compétence en 2018,
Considérant que le principe d'une révision de ce transfert de charges tous les trois ans avait été acté lors du transfert de cette compétence en 2018,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant modifié du transfert de la charge SDIS pour la commune de Frazé, à hauteur de 23 667.38€.
- D'approuver le montant modifié d'attribution de compensation qui en résulte conformément à la délibération n°90-24 de la CdC, soit 103 091.22€.

➤ **Terres de randonnées**

La commune de Frazé ayant déjà 2 circuits randonnées pédestre et un pour les VTT peut **solliciter la** labellisation Terres de randonnées pour 2025.

7. Convention de mise à disposition du secrétariat avec la commune de Chapelle-Royale

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la mairie de Chapelle Royale sollicite une aide au secrétariat de mairie pour former un nouvel agent administratif. Pour ce faire, une convention va être signée entre les deux communes pour une mise à disposition de l'attaché territorial pour 4h/semaine jusqu'au 31/12/2024.

8. PETR-renouvellement de convention d'instruction des documents d'urbanisme

La commune de Frazé étant dotée d'un plan local d'urbanisme, son Maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable (L.422-1 du code l'urbanisme) et pour délivrer les certificats d'urbanisme (L.410-1 du code l'urbanisme).

Depuis le 01 juillet 2014, la commune de Frazé a conventionné avec le SIAP qui est devenu au 01/01/2016 le PETR pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion au PETR pour l'instruction des documents d'urbanisme pour la commune de Frazé pour 2024. Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette convention.

9. Divers

Courrier de Philippe Lebel : remerciement pour la subvention allouée à son fils William dans le cadre de l'Envol.

Panneaux de la Chevillière et de Montgâteau : abîmés et à remplacer.

Haies : courriers en LR avec AR à envoyer aux propriétaires de haies qui n'en assurent pas l'entretien.

Les Houdraises : travaux d'assainissement pluvial à réaliser.

Parc naturel régional du Perche : révision de la charte en cours d'enquête publique.

Habitat eurélien : courrier informant de travaux de remplacement d'ouvrants et installation de pompes à chaleur dans les 2 résidences en octobre 2025.

Plan d'évacuation des locaux de la Passerelle à réaliser par l'entreprise ASGAR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.